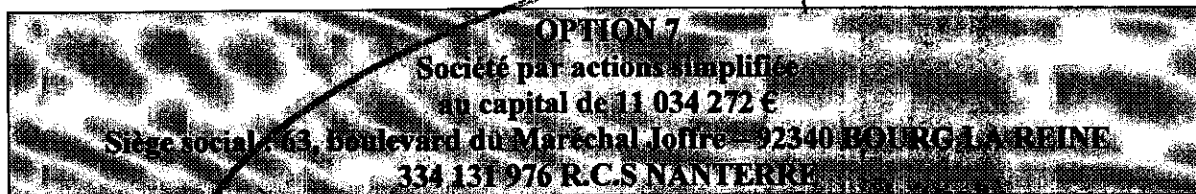
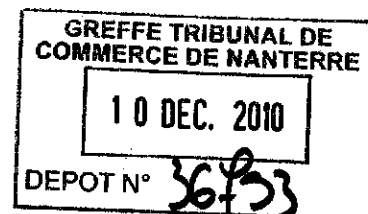


Changé Pat
α DG



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 novembre 2010**

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS



**Le 29 novembre 2010,
à 10 heures,**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS.

- Monsieur Pascal LORENZETTI, propriétaire,
En Pleine Propriété de .412 885 actions
En Usufruit de .249 480 actions
- Mademoiselle Camille LORENZETTI, propriétaire
En pleine propriété de. .13 638 actions
En nue-propriété de. .124 740 actions
- Monsieur Julien LORENZETTI, propriétaire
En pleine propriété de 13 638 actions
En nue-propriété de 124 740 actions

ABSENTE.

- Madame Catherine LORENZETTI née CAUVIN,
Propriétaire de .1 action

soit

689 642 actions

Les associés présents détenant 689 641 actions sur les 689 642 actions composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal LORENZETTI, Président.

Est désignée secrétaire de l'assemblée Monsieur Julien LORENZETTI, qui accepte cette fonction.

Monsieur Pascal LORENZETTI informe les actionnaires de son souhait de démissionner de ses fonctions de président de la société. Par ailleurs il propose que soit nommés un Directeur Général et un Directeur Général Délégué.

Il propose également de modifier les règles de majorité prévues dans les statuts.

L'assemblée a donc été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Président démissionnaire

- Nomination d'un Directeur Général
- Création de la fonction de Directeur Général Délégué et modification corrélative des statuts
- Nomination d'un directeur général délégué
- Modification des règles de majorité et modification corrélative des statuts
- Pouvoir pour les formalités.

La discussion est ouverte, puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION - DEMISSION DE MONSIEUR PASCAL LORENZETTI DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT ET NOMINATION DE MONSIEUR JULIEN LORENZETTI

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Pascal LORENZETTI, le remercie de l'accomplissement de ses fonctions.

Elle décide de nommer en qualité de président, Monsieur Julien LORENZETTI, né à ANTONY (92160) le 3 décembre 1974, de nationalité française, demeurant à SCEAUX (92330), 5 bis boulevard Colbert.

Cette nomination est faite à partir de ce jour et pour une durée illimitée.

Monsieur Julien LORENZETTI percevra une rémunération de 3500 € brut mensuelle pour l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Julien LORENZETTI remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée et déclare qu'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, qu'aucune mesure ou disposition quelconque ne s'opposent à l'exercice par lui des fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale prend connaissance de la volonté du président de nommer à titre de Directeur Général Madame Camille LORENZETTI, née le 16 décembre 1976 à FONTENAY-AUX-ROSES (92260), de nationalité française, demeurant à FONTENAY-AUX-ROSES (92260), 10, rue Joseph Leguay.

Le directeur Général disposerait des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Il serait nommé pour une durée de 5 ans. Il percevrait une rémunération de 3300 € brute mensuelle pour l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET MODIFICATION CORRELATIVES DES STATUTS

L'assemblée décide de créer la fonction de Directeur Général Délégué chargé d'assister le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions et à cet effet, décide d'introduire dans les statuts un article 18 bis qui sera libellé ainsi

« ARTICLE 18 bis- DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président peut désigner un Directeur Général Délégué, personne physique, actionnaire ou non, avec pour mission d'assister le Directeur Général.

Dans l'acte de nomination qui fera l'objet de publications légales, le Président fixe la durée du mandat et l'étendue des pouvoirs, et sa rémunération.

Le Directeur Général Délégué est révocable à tout moment et sans motivation.

Comme le Directeur Général, le Directeur Général Délégué n'ayant pas de pouvoirs légal de représenter la société, il devra en justifier par la production d'une copie certifiée conforme par le Président de l'acte de sa nomination, délimitant l'étendue de ses pouvoirs. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

L'assemblée prend connaissance de la volonté du Président de nommer à titre de Directeur Général Délégué Madame Michèle MONTEL, née OURSEYRE le 16 juin 1942 à PARIS (75003), de nationalité française, demeurant à ANTONY (92160), 24, avenue de Provence.

Elle serait nommée pour une durée de 5 ans.

Elle ne percevrait aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

Elle disposerait des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES REGLES DE MAJORITE ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'assemblée décide de modifier les règles de majorité prévues à l'article 20 – DECISIONS DES ASSOCIES, de façon que les décisions puissent être prises à la majorité simple.

En conséquence, le 8^{ème} alinéa de l'article 20 sera désormais libellé ainsi

« Les décisions autres que celles où la loi impose l'unanimité sont prises par un ou plusieurs actionnaires à la majorité simple ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITES

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures30.

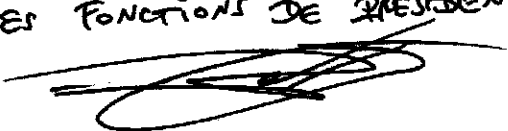
Le Président

Pascal LORENZETTI



Julien LORENZETTI
Bon pour acceptation
Des fonctions de Président

BON POUR ACCEPTATION
DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT

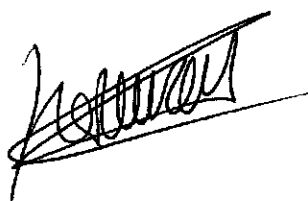


Le Secrétaire

Julien LORENZETTI



Camille LORENZETTI
Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur
Général



Michèle MONTEL
Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général
Délégué

